

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 7 mars 2025
Délibération n°2025-06**

L'an deux mille vingt cinq, le 7 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL arrivé après la délibération 2025-8.

Procurations : Josette POTUS a donné procuration à Gilles TRONCHON, Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 21 février 2025.

Objet : Étude de faisabilité : travaux d'aménagement de Chalignac.

Le maire rappelle la délibération du 10 mars 2023 par laquelle le Conseil a validé le projet d'aménagement de Chalignac : enfouissement des réseaux, traitement des eaux pluviales, aménagement et valorisation de l'espace public....

L'Etat avait alloué pour le démarrage du projet un montant de 4 669 € au titre de la DETR 2023.

Après consultations, un cabinet d'urbanisme a été retenu pour lancer l'étude de faisabilité. Il s'agit du cabinet AB2R pour un montant de 5 916 € TTC.

Cette étude nous permettra de visualiser l'implantation d'un espace vert autour du bâtiment dit « la forge », d'un parking et la délimitation de 2 lots à construire.

Après discussion et à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer les documents afférents à cette étude

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le
et publication le **13 MARS 2025**

